

Réunion du CTP Central du Cemagref du 3 juillet 2008

Motion proposée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

Le CTP Central du Cemagref réuni à nouveau le 3 juillet 2008 considère que la reconfiguration totale du paysage de la recherche publique actuellement en cours ne peut se traiter séquentiellement dans les Conseils d'Administration organisme par organisme ; il réclame une remise à plat de tous les projets en cours et une discussion globale au niveau du MESR, concernant l'évolution de la structuration de la recherche mais aussi la revalorisation des salaires et des carrières des personnels, et que dans cette attente aucune décision ne soit prise.

Il considère également qu'aucun plan stratégique du Cemagref ne peut s'envisager sans la réaffirmation de toutes les missions d'EPST de l'Etablissement et du statut de fonctionnaires de ses agents et sans l'attribution des moyens en personnels et en crédits budgétaires pour le mettre en œuvre ; la recherche est une activité qui ne peut se concevoir sur des pas de temps courts, sur des financements au coup par coup et avec des personnels en CDD : même chargé de missions de recherche finalisée, un EPST ne doit pas seulement répondre aux questions sociétales mais être capable de les anticiper, et disposer des moyens propres, en personnels titulaires et en crédits budgétaires, pour garantir l'indépendance des recherches et de l'expertise publiques.

Le CTPC se prononce pour :

- que le recrutement des personnels permanents continue à s'effectuer exclusivement sur le statut de fonctionnaires des EPST
- que l'évaluation des collectifs de recherche continue à être de la responsabilité de l'Etablissement : elle doit être déléguée à l'Etablissement sur des procédures accréditées par l'AERES comme la loi le prévoit, de façon à ce qu'elle soit véritablement une évaluation scientifique basée sur des critères appropriés à la recherche finalisée conduite au Cemagref
- des créations d'emplois de titulaires recherche pour réduire la précarité et développer les activités, en veillant à l'équilibre entre emplois techniques et emplois scientifiques, et une augmentation conséquente des crédits de base alloués à l'Etablissement, dès le budget 2009
- la revalorisation des salaires et des carrières des personnels

Résultat du vote (le nombre des votants étant ramené à 14 pour rétablir la parité) :

POUR : 7 (tous les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT / Snigref-CFTC)

ABSTENTION : 7 (tous les représentants de l'administration)

La motion est adoptée par le CTPC